

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH CCVHA

Les accueils de loisirs de Vern d'Anjou, de Sceaux d'Anjou et de Bécon les Granits sont gérés par la Communauté de Communes des vallées du haut Anjou. Ceux-ci sont déclarés auprès de la SDJES et de la PMI et fonctionnent conformément aux directives en vigueur.

Les Accueil de Loisirs favorisent les temps de rencontres, d'échanges et de détente mais aussi des apprentissages de vie en collectivité et de socialisation à travers un projet pédagogique propre à chaque structure.

Vern d'Anjou

Sceaux d'Anjou

Bécon-les-Granits

Localisation

L'accueil de loisirs se trouve à l'école Hervé Bazin.

Les repas sont pris au sein du restaurant municipal de Vern d'Anjou.

L'accueil de loisirs se trouve au Nautilus, 2 rue Sainte Catherine.

Les repas sont pris au sein du restaurant municipal de Sceaux d'Anjou dans la même structure.

L'accueil de loisirs se trouve dans les locaux péri et extrascolaires 10 bis rue de Cholet.

Les repas sont pris au sein du restaurant municipal de Bécon-les-Granits

Périodes d'ouverture

Les accueils sont ouverts tous les mercredis de l'année scolaire.

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf les deux premières semaine d'août.

Ouvert toutes les premières semaines des petites vacances, les trois premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août.

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf les trois premières semaine d'août et une semaine aux vacances de fin d'année

Horaires d'ouverture

De 7h15 à 18h30.

De 7h00 à 18h45.

De 7h15 à 18h45.

Formules d'inscription

- Formule journée avec le repas : de 9h à 17h avec le repas (cocher : **Matin – Repas – Après-midi**)
- Formule matin avec le repas : de 9h à 13h30 (cocher : **Matin – Repas**)
- Formule matin avec le repas : de 9h à 12h sans le repas (cocher : **Matin**)
- Formule après-midi avec le repas. : de 12h à 17h (cocher : **Repas – Après-midi**)
- Formule après-midi sans le repas. : de 13h30 à 17h (cocher : **Après-midi**)

Les arrivées et départs des enfants sont autorisés uniquement en début ou en fin de ces plages horaires.

Un péricentre est proposé. Il est facturé au ¼ d'heure.

Conditions d'admission

Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans (les enfants de 2 ans sont acceptés, s'ils sont scolarisés et propres).

Un dossier d'inscription doit être complété sur le portail familles : portailfamilles.valleesduhautanjou.fr

Inscriptions et absences

Pour faciliter vos démarches d'inscriptions et d'annulation, la Communauté de communes a mis en place un Portail Familles : portailfamilles.valleesduhautanjou.fr.

24h/24H, 7j/7j, le Portail vous permet de :

- Gérer vos inscriptions/annulations aux activités

Les inscriptions et les désinscriptions de l'accueil de loisirs doivent être réalisées au minimum 7 jours fermes à l'avance.

Les enfants non-inscrits ne peuvent pas être acceptés au sein des accueils de loisirs.

Une majoration de 2€ vous sera appliquée pour toutes inscriptions ou désinscriptions hors délais et absence « non excusée ».

- Modifier vos coordonnées ou votre situation personnelle : adresse, téléphone, situation familiale et/ou professionnelle...

Tout changement de situation familiale ou professionnelle doit impérativement être mis à jour sur le Portail Familles.

- Transmettre des justificatifs : attestation d'assurance, quotient familial, carnet de vaccinations...

Le quotient familial est à mettre à jour en avril chaque année.

- Gérer les autorisations : de sortie, droit à l'image, utilisation de transport, hospitalisation en cas d'urgence...

En dehors des responsables légaux, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, doivent être signalées sur le Portail Familles dans la partie autorisation.

- Signaler les absences de votre enfant

Toute absence sera due sauf sur présentation d'un certificat médical.

- Visualiser les inscriptions sur un planning

- Consulter vos factures

L'état de paiement est mis à jour une fois par mois

Programmes d'animation

Des programmes d'animation sont établis pour chaque période et envoyés par mail aux familles. Elles sont également disponibles sur le site de la Communauté de Communes : <https://www.valleesduhautanjou.fr> dans l'onglet grandir et vivre puis les enfants.

Pour Vern et Bécon, ils apparaissent également sur le site de la commune.

Santé

Tout problème de santé (allergies, asthmes, maladies chroniques, etc...) doit être signalé au moment de l'inscription et l'accueil ne sera possible qu'avec la mise en place au préalable d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rédigé par le médecin scolaire et le traitement adéquat.

Pour les enfants sous traitements médicaux provisoires, des médicaments peuvent être administrés aux enfants par l'équipe d'animation de l'ALSH, à une demande écrite des parents et **uniquement sur ordonnance**.

Les enfants présentant un état fébrile (38°C) ne seront pas admis, si cet état fébrile est constaté durant l'accueil, la famille sera contactée pour récupérer son enfant.

Objets de valeurs

Les professionnels des accueils de loisirs ne sont pas responsables des vols, détériorations, échanges d'objets appartenant aux enfants.

Merci de ne pas les laisser apporter des jeux personnels notamment cartes Pokémon, toupies ...

Règles de vie en collectivité

Les règles de vie mises en place dans le cadre de l'ALSH (affichées au centre et présentées régulièrement aux enfants) s'appuient sur le projet éducatif dont l'objectif est de former l'enfant à son futur statut de citoyen, à savoir :

- la responsabilisation ;
- le respect des personnes et des biens ;
- l'ouverture à l'autre ;
- le goût d'entreprendre et de s'exprimer ;
- le rapport à la règle.

Ces règles de vie en collectivité visent à ce que chaque enfant se comporte de manière respectueuse tant à l'égard du matériel, que du lieu de vie et des autres personnes qui l'entourent.

En cas de non-respect de ces règles, celles-ci seront rappelées dans un premier temps à l'enfant concerné puis, si la situation persiste, un temps d'échanges et de réflexion sera plus particulièrement organisé avec un animateur ou le directeur.

Bien entendu, les actes considérés comme dangereux ou la répétition d'un comportement non respectueux seront signalés aux parents, et, après concertation avec la famille et l'enfant, des outils individualisés et adaptés pourront être mis en place pour accompagner l'enfant à évoluer au sein de l'ALSH.

Si une situation non compatible avec la vie en collectivité persiste, la Communauté de communes se réserve la possibilité de ne plus accueillir l'enfant concerné.

Les dégradations occasionnées volontairement par l'enfant seront à la charge des parents.

Tarifs et facturation

A chaque période de facturation, le Trésor Public envoie un avis de somme à payer par voie postale le mois suivant l'activité. Des factures détaillées sont aussi disponibles sur votre espace personnel du Portail Familles.

Les factures d'un montant inférieur à 15 euros ne sont éditées que deux fois par an (période de juillet et de décembre).

Le paiement est à effectuer auprès du Trésor Public, il peut être réalisé par :

- prélèvement (responsable de l'accueil à contacter) ;
- chèque CESU (selon les règles en vigueur) ;
- chèques vacances (selon les règles en vigueur) ;
- carte bancaire (en ligne via le site : tipi.budget.gouv avec le numéro de l'avis de somme à payer reçu par voie postale) ;
- espèces (à votre centre des impôts) ;
- chèque bancaire **à l'ordre du Trésor Public** (à votre centre des impôts).

En cas de non-paiement de la facture ou des factures :

- 1- Une relance est envoyée par mail après dépassement du délai de paiement;
- 2- Suite à cette relance, en cas de non régularisation, un courrier de la vice-présidente est adressé précisant les conséquences à venir ;
- 3- Sans évolution de la situation un mois après l'envoi de ce courrier, les inscriptions aux activités seront bloquées ou annulées. Dans ce cas, le Trésor Public poursuivra les démarches de régularisation.

Les tarifs sont calculés suivant le quotient familial des parents, s'il n'est pas fourni ou non mis à jour le tarif maximum est appliqué.

Pour les enfants dont un parent **habite** sur le territoire de la **Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou** ou agents travaillant pour la CCVHA ou son schéma de mutualisation:

Tarifs Accueils de Loisirs de la CCVHA par QF et par type d'inscription								
Quotients familiaux	Inf à 401	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1400	1401 à 1600	sup à 1600
Tarifs Repas	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,5 €	3,75 €	4,00 €	4,25 €	4,5 €
Tarifs journée sans repas	4,00 €	5,00 €	6,75 €	8,00 €	9,25 €	10,5 €	11,75 €	13,00 €
Tarifs 1/2 journée	2,50 €	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,75 €	8,00 €	9,25 €	10,50 €
Péricentre par 0h15	0,25 €	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,45€	0,50 €	0,55 €	0,60 €
Sortie	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€
Tarif inscription « hors délais » et absences non excusées	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€

Pour les enfants dont un parent **habite hors** du territoire de la **Communauté de Communes** :

Tarifs Accueils de Loisirs de la CCVHA par QF et par type d'inscription								
Quotients familiaux	Inf à 401	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1400	1401 à 1600	sup à 1600
Tarifs Repas	2,50 €	3,60 €	3,90 €	4.2 €	4.5 €	4,80 €	5.10 €	5.4 €
Tarifs journée sans repas	5,00 €	6,00 €	8.1 €	9.6 €	11.1 €	12.6 €	14.1 €	15.6 €
Tarifs 1/2 journée	2,50 €	3,00 €	5.40 €	6.60 €	8.1 €	9.6 €	11.1 €	12.6 €
Péricentre par 0h15	0,3 €	0,36 €	0,42 €	0,48 €	0,54€	0,6 €	0.66	0,72 €
Sortie	Supp 6€	Supp 6€	Supp 6€	Supp 6€	Supp 6€	Supp 6€	Supp 6€	Supp 6€
Tarif inscription « hors délais » et absences non excusées	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€

Particularités :

Au-delà de l'heure officielle de fermeture de l'accueil 18h30, **le 1/4h est facturé 15€.**

Facturation comme un parent habitant le territoire pour un parent habitant hors du territoire mais travaillant au sein d'une collectivité de la CCVHA ou de la Communauté de communes.

Tarifs veillées et nuitées été 2020 Accueils de Loisirs Enfant de la CCVHA par QF et par type d'inscription				
Quotients familiaux	QF < 600	601 et 900	901 et 1200	QF > 1200
Tarifs veillée	2,50 €	4,75 €	7,50 €	8,00
Tarifs nuitée	6,00 €	9,00 €	12,00€	15

Coordonnées :

ALSH Vern d'Anjou :

Rue Hervé Bazin, Vern d'Anjou
49220 ERDRE EN ANJOU

Floriane Girault : 06 77 65 19 51
serviceenfance@valleesduhautanjou.fr



Julie TRILLOT : 07 57 40 52 04
alshverndanjou@valleesduhautanjou.fr

ALSH Sceaux d'Anjou :

2 Rue St Catherine
49330 SCEAUX D'ANJOU
02 41 33 79 36

Floriane Girault : 06 77 65 19 51
serviceenfance@valleesduhautanjou.fr



Justine Beslin : 07 57 40 52 03
alshsceauxdanjou@valleesduhautanjou.fr



ALSH Bécon les Granits :

10 bis rue de Cholet
49370 BECON LES GRANITS

Carole Godineau : 07.82.92.95.96
02 52 21 07 96
enfance-jeunesse@beconlesgranits.fr

